



Commune de Cottens

N°3

Décembre
2011

Informations communales

Budget 2012

www.cottens-fr.ch

infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal,
caisse communale
et agence AVS 026 477 93 00
Fax 026 477 93 01

E-mail admin@cottens-fr.ch

Site www.cottens-fr.ch

Edilité 026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi de 17 h. à 19 h.
Mardi de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi de 14 h. à 18 h.

En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles
Ancien bâtiment 026 477 93 02
Nouveau bâtiment 026 477 93 08

Gendarmerie cantonale,
Prez-vers-Noréaz 026 305 87 55

Bibliothèque Régionale
d'Avry (BRA) 026 470 21 42

Ludothèque
des Schtroumpf 079 488 10 76

Service des repas
à domicile 026 477 93 00

Service social
de Sarine Ouest 026 477 16 88

Accueil extrascolaire
Cottens (AES) 026 477 33 90

FEU 118

Ambulance 144

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants.**

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale



Fermeture du bureau communal

**du jeudi 22 décembre
2011 à 18 h. au mardi
3 janvier 2012 à 9 h. 30**

Nous vous prions de prendre vos avances pour vos demandes de carte d'identité. La réservation et l'acquisition des cartes CFF doivent se faire impérativement avant ces semaines-là.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Voilà... c'est (enfin) fini... les communales au printemps, les fédérales et les cantonales cet automne... cette année 2011 aura été particulièrement éprouvante pour tous les électeurs fribourgeois.

Maintenant que les projecteurs sont éteints, la réalité du quotidien peut reprendre ses droits...

La présentation d'un budget est une étape importante de l'année. Elle conditionne le climat de travail de la commune pour l'année à venir et permet ainsi de suivre une ligne de conduite fixée par le conseil communal pour cette législature.

Pour l'année 2012, notre budget de fonctionnement affiche un résultat positif de Fr. 30'971.-- et cela consiste en une agréable surprise pour le ménage communal. Les investissements s'élèvent à Fr. 1'621'000.-- et sont nécessaires pour entreprendre les futurs chantiers que le conseil communal souhaite réaliser. La réfection de la route du Centre en est la première étape et représente un gros défi pour la commune. Toutefois, il est maintenant primordial que ces réfections soient entreprises étant donné le piteux état de cette route (revêtement et canalisations).

Une fois n'est pas coutume mais le fait mérite d'être relevé puisqu'il n'est pas courant qu'un habitant de notre commune se soit distingué dans le monde de l'édition. En effet, notre ancien instituteur, M. Arnold Grandgirard, jeune retraité, a décidé de retracer sa vie d'enseignant consacrée durant 39 ans aux enfants de la commune. Dans son livre, il jette un regard (...parfois critique) sur l'évolution de l'enseignement primaire tout en faisant partager sa passion du métier à travers son immense et riche expérience acquise au cœur de l'action.

Je tiens à remercier chaleureusement le comité de l'association de parents qui a mis en place l'accueil extrascolaire et œuvré durant trois ans à son bon fonctionnement. Ces remerciements sont également destinés à toutes les personnes qui collaborent à cet accueil.

J'aimerais également saluer l'initiative de la société de jeunesse qui a organisé le cortège de la St-Nicolas le 2 décembre dernier. Un tel engagement démontre que, malgré certaines difficultés, il est important pour le village de pouvoir compter sur des sociétés dynamiques qui ont envie de participer à son animation et je les en félicite vivement. Je profite encore de l'occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la commune ou pour la vie associative du village.

Au plaisir de vous rencontrer lors de l'assemblée du 20 décembre, je vous souhaite d'ores et déjà de très joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2012 pleine de défis et de beaux succès.

Nicolas Chardonens, syndic

infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour des excursions en famille, expositions, musées, comptoirs, marchés, etc. dans toute la Suisse.

Vente de sapins de Noël

Celle-ci aura lieu **le samedi 17 décembre 2011 à la déchetterie communale**, durant les heures d'ouverture, soit de 10 h. à 11 h. 30 et de 14 h à 16 h.

Il n'est pas nécessaire de passer commande.

L'agenda des sociétés locales

Décembre 2011

Je	8	Marché de Noël
Sa	10	Loto Fanfare les Martinets
Sa	17	Loto Tireurs Sportifs Seniors/ Vétérans
Di	18	Concert de l'Avent, Fanfare les Martinets et Choeur mixte

Janvier 2012

Di	1	Loto FC Seniors
Sa	7	Soirée des Rois Choeur mixte
Sa	14	Loto Fanfare les Martinets

Fermeture de la déchetterie

La déchetterie sera fermée les samedis 24 et 31 décembre 2011

ainsi que

tous les mercredis des mois de janvier, février et mars 2012.

Merci de votre compréhension.

Horaire de la déchetterie

HIVER

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Mercredi	de 16 h. 30 à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.



Commune de Cottens

Assemblée communale du 20 décembre 2011 à 20 h., à la salle paroissiale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2011** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Informations)

2. **Budgets 2012**

- 2.1. **Budget communal de fonctionnement**

Rapport de la Commission financière

Vote final du budget communal de fonctionnement

- 2.2. **Budget communal des investissements**

- 2.2.1 **Transformation et aménagement du local**

ACC (service du feu) à Chénens Fr. 160'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

- 2.2.2. **Réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église**

à charge des routes communales Fr. 910'000.—

à charge de l'approvisionnement en eau Fr. 199'000.—

à charge de la protection des eaux Fr. 352'000.—

Total de l'investissement Fr. 1'461'000.—

Rapport de la Commission financière

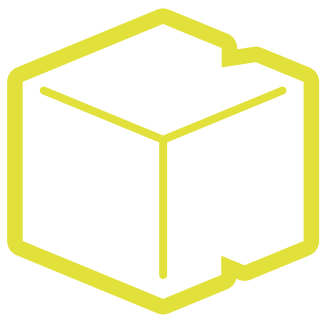
Vote du crédit y relatif

Vote final du budget communal des investissements

3. **Modification de l'article 30 «Durée des vacances» du règlement du personnel communal**

4. **Divers**

Le conseil communal



**constructions
associées SA**

BATIMENT ET GENIE CIVIL

Rte de la Bahise 2
1740 Neyruz

tél. 026 477 90 44
fax 026 477 90 46

www.constructions-associes.ch
info@constructions-associes.ch



Itinéraire d'un instituteur de campagne

Arnold Grandgirard
248 pages, Fr. 35.--

En vente au bureau communal

La commission scolaire de Cottens recherche à partir du 9 janvier 2012,
une ou plusieurs personnes pour encadrer les

DEVOIRS SURVEILLÉS

Jours: lundi, mardi et jeudi selon le calendrier scolaire

Horaires: 15 h. 15 - 16 h. 15

Salaire: Fr. 23.- de l'heure

Possibilité de travailler 1, 2 ou 3 jours par semaine

En cas de questions ou d'intérêt, merci de prendre contact avec M. Stéphane Noël, président
de la commission scolaire, tél. 079 540 70 53, courriel: ecoles@cottens-fr.ch

Développement des objets du tractanda

2. Budgets 2012

2.1. Budget de fonctionnement 2012

Le conseil communal vous présente pour l'année 2012 un budget de fonctionnement avec un excédent de recettes de Fr. 30'971.--.

Pour mémoire, le plan financier présenté en juin dernier prévoyait un bénéfice d'environ Fr. 40'000.--. Cette prévision est de bonne augure en vue de la rénovation de la route du Centre qui engendrera une charge financière d'environ Fr. 50'000.-- l'année suivant sa réalisation. Au vu de ce qui précède, la commune pourra y faire face sans augmentation d'impôts.

Pour la calculation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le conseil communal a suivi les recommandations du service cantonal des contributions, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à l'année 2009. Dix contribuables supplémentaires ont aussi été pris en compte pour le calcul. Le montant de Fr. 2'818'000.-- a été arrondi à Fr. 2'800'000.-- pour les motifs suivants. En effet, si 2009 fut une année excellente pour toutes les communes, aujourd'hui la situation conjoncturelle n'est plus aussi rose et il convient de rester prudent pour l'avenir.

Service des tutelles

Le nouveau service des curatelles et tutelles est en fonction depuis le 1^{er} juillet 2011 dans des locaux situés à Rosé. Une tutrice (Madame Vollichard) a été engagée par le cercle des dix communes de Sarine-Ouest. Les dépenses liées à ce poste ainsi que le secrétariat se montent à Fr. 15.-- par habitant.

Jusqu'à maintenant, ce service était assuré par M. Jean-Pierre Morel de Lentigny. Ce dernier a pris du retard dans la facturation de ses prestations. Après un décompte à ce jour, les communes partenaires doivent budgéter encore une fois Fr. 15.-- par habitant afin de combler ce retard.

Accueil extrascolaire

Depuis maintenant trois ans, une association de parents a mis sur pied un accueil extrascolaire (AES) pour les enfants en dehors des heures d'école. L'accueil propose différentes plages horaires de 7 h. le matin à 18 h. avec le petit-déjeuner, le dîner et le goûter.

Les locaux de l'accueil, situés sous l'église, sont mis à disposition par la commune. Pour le repas de midi, les élèves se rendent à la résidence St. Martin.

Le financement de l'association bénéficie de l'aide de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) jusqu'au 31 janvier 2012, date à laquelle l'association cessera son activité. Les parents participent financièrement selon leurs revenus. Etant donné la cessation de contributions de l'OFAS, le déficit engendré sera pris en charge par la commune, pour un total prévu au budget 2012 de Fr. 32'370.-- aux comptes 219.

Le conseil communal remercie chaleureusement le comité de l'association pour tout le travail accompli durant ces trois premières années.

Comme le principe de l'AES a été inscrit dans la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, la commune va prendre le relais pour la suite avec les mêmes animateurs.

La gestion de l'AES sera confiée à la commission scolaire et à l'administration communale. Le conseil communal se réserve la possibilité d'adapter les tarifs pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Entretien des routes

Un montant de Fr. 55'000.-- est prévu à ce poste. Au mois de mai dernier, le radar du TCS a été installé sur la route d'Autigny durant une semaine. Les résultats nous montrent que 40 %

in good company



**Nous vous
accompagnons**



Dominique Magnin
Diplôme fédéral en assurances
Conseiller en fonds de placement
Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71
dominique.magnin@baloise.ch

www.baloise.ch

FROMAGERIE DE COTTENS

Famille Descloux-Jaquet



Rte du Centre 19
1741 Cottens
Tél. 026 477 32 33
Fax 026 477 32 65
E-mail: do.descloux@bluewin.ch

des automobilistes roulent trop vite. Actuellement, le conseil communal a déposé une demande préalable pour la mise en place d'un modérateur de trafic qui est devisé à Fr. 12'000.--. La mise aux nouvelles normes des panneaux de signalisation nous coûtera Fr. 6'000.--. Par ailleurs, la pose de deux lampadaires et divers entretiens seront réalisés durant l'année.

Croix du cimetière

Depuis 1936, date des missions, une croix est installée dans notre cimetière. Le poids des ans ainsi que son exposition aux intempéries ont eu raison de sa santé et pourvoir à son remplacement est devenu absolument indispensable.

Vu son état qui est devenu dangereux pour la population, il a été décidé d'enlever cette croix au plus vite et de la remplacer par une nouvelle au printemps 2012.

La statue du Christ sera restaurée et sablée au bronze afin qu'elle résiste à l'air du temps et le bois traité pour l'extérieur. Le budget de cette rénovation se monte à Fr. 7'500.--.

Péréquation financière

Voici quelques explications concernant les modes de calcul des deux contributions.

Il y a la péréquation des ressources qui sert à équilibrer la manne fiscale entre les communes. D'un côté les communes bien loties payent plus de 24 millions de francs qui sont redistribués aux moins bien dotées. Pour définir le potentiel des ressources fiscales des communes, une pondération est faite entre les différents impôts. On retient entre autre 64,84 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 9,41 % pour l'impôt sur le revenu des personnes morales et 10,42 % sur la contribution immobilière.

Pour l'année 2012, notre commune recevra Fr. 210'556.--, soit Fr. 9'672.-- de plus que cette année. Ceci reflète que l'écart entre les communes riches et la nôtre tend encore à se creuser.

Il y a la péréquation des besoins. Ce fond est alimenté exclusivement par le canton et cor-

respond à la moitié de celui de la péréquation des ressources, soit 12,2 millions de francs. Pour définir l'indice des besoins, le canton prend en compte pour 41,86 % les enfants en âge de scolarité obligatoire, pour 20,13 % la densité de la population, pour 13,92 % le taux de l'emploi, pour 13,92 % la croissance démographique et pour 10,17 % les personnes âgées de 80 ans et plus.

Pour l'année 2012, notre commune recevra Fr. 89'776.-- soit Fr. 53'744.-- de plus qu'en 2011. Cette augmentation est une bouffée d'oxygène bienvenue en vue de la reprise de l'accueil extrascolaire en 2012.

2.2. Budget des investissements 2012

Le budget des investissements 2012 présente un excédent de dépenses de Fr. 3'034'387.--.

Les deux nouveaux investissements concernent la transformation et l'aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens pour Fr. 160'000.-- et le réaménagement de la route du Centre et du pourtour de l'église pour un total de Fr. 1'461'000.--.

Le reste des montants prévus au budget des investissements sont des reports d'investissement.

Transformation et aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens

Pour donner suite au projet présenté en assemblée du mois de juin dernier, nous pouvons vous informer des derniers chiffres pour le projet situé sur la commune de Chénens. Ceux-ci ont été vérifiés et validés par l'architecte qui a été mandaté par la commission de bâtisse.

Le coût pour la phase finale se monte à Fr. 317'900.-- et occasionnera un coût proportionnel pour notre commune de Fr. 160'000.--. Cela correspond à la part arrondie que la commune de Cottens devra verser à Chénens, nouvelle commune siège pour le corps des sapeurs-pompiers.

Il est bien entendu que ce montant est un coût brut, car il faudra y déduire la subvention ECAB qui se monte à environ 25%. Cette subvention n'est pas déductible sur le montant total mais sur les infrastructures qui concernent la défense incendie. Selon nos calculs, celle-ci

L'organisation intercommunal de protection de la population «Sarine-Ouest» regroupant les communes d'Autigny, Avry, Neyruz, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Noréaz, Prez-vers-Noréaz.

Recherche 2012

4 membres pour compléter l'Organe intercommunal de conduite (ORCOC)

Vos tâches permanentes: Collaborer à l'organisation et au fonctionnement de l'organe intercommunal de conduite (ORCOC)
Coordonner les mesures de préparation servant à maîtriser les catastrophes
Etablir des documents pour l'appréciation de la situation dans un secteur qui vous sera attribué.
Participer aux exercices combinés
Conseiller et informer l'autorité intercommunale
Etre responsable d'un secteur de l'ORCOC.
Disponible quelques heures par mois

Votre profil:

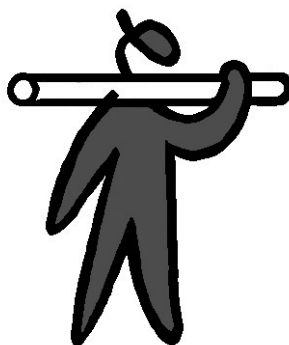
Vous disposez de bonnes connaissances dans un de ces secteurs, officier militaire ou protection civil ayant terminé ses obligations, ancien officier pompier ou instructeur, ou une personne ayant de bonnes connaissances des services techniques communaux ou services industriels.

Entrée en fonction: à convenir

Au besoin, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès de M. Francis Jaquier chef ORCOC Sarine-Ouest 079 225 57 38 ou f.jaquier@gmail.com.

Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature à: Francis Jaquier chef ORCOC Sarine-Ouest, route des Rialets 93, 1741 Cottens.

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16
Natel 079 204 18 75

devrait se situer pour notre commune, à environ Fr. 27'000.--.

Pour rappel, le conseil communal avait prévu une réserve pour cet investissement lors de l'exercice 2009 d'un montant de Fr. 150'000.--.

Réaménagement de la route du Centre et pourtour de l'église

Voici maintenant deux ans que l'assemblée communale a accepté le crédit d'étude. Lors de notre prochaine assemblée, le conseil communal aura le plaisir de vous soumettre ce projet pour approbation.

La description de ce projet se décompose en trois phases:

1. L'adduction d'eau potable sera remise à neuf jusqu'à la limite des propriétaires. Le montant des travaux devisé à Fr. 199'000.-- est financé sur le prix de l'eau potable.
2. L'évacuation des eaux. Lors de travaux de cette ampleur, la commune est obligée de séparer les eaux usées (wc, cuisine, etc...) des eaux claires (eau de pluie, drainage, etc...). La commune desservira chaque parcelle avec les deux écoulements correspondants. Les propriétaires auront un délai de deux ans pour y raccorder correctement les canalisations de leurs bâtiments. Le montant des travaux devisé à Fr. 352'000.-- est financé partiellement par une réserve de Fr. 117'000.-- constituée aux comptes de

fonctionnement 2010 et par la taxe sur l'épuration.

3. La route proprement dite comprend une voie de 5 m de large joutée d'un trottoir de 2 à 2,5 m. Est incluse aussi la pose d'un nouveau revêtement sur la place du bureau communal et celle du café. Le pourtour de l'église, qui est aussi propriété de la commune, subira un lifting: création de places de parc dans la partie désaffectée du cimetière et pose d'un nouveau tapis sur le solde de la surface. Le montant des travaux devisé à Fr. 900'000.-- est financé partiellement par la réserve de Fr. 150'000.-- constituée aux comptes de fonctionnement en 2009 et le solde par les impôts.

La route du Centre et l'abaissement de la chaussée sur la route cantonale sont deux projets importants qui vont marquer notre village. En cas d'acceptation en assemblée, le conseil communal aimerait soumettre le projet à l'enquête publique et mettre les travaux en soumission en janvier prochain déjà.

Ce projet est ambitieux certes mais nécessaire pour le centre du village dont cet assainissement apportera plus de sécurité et un rajeunissement bienvenu!

Le conseil communal vous propose donc d'accepter cet investissement.

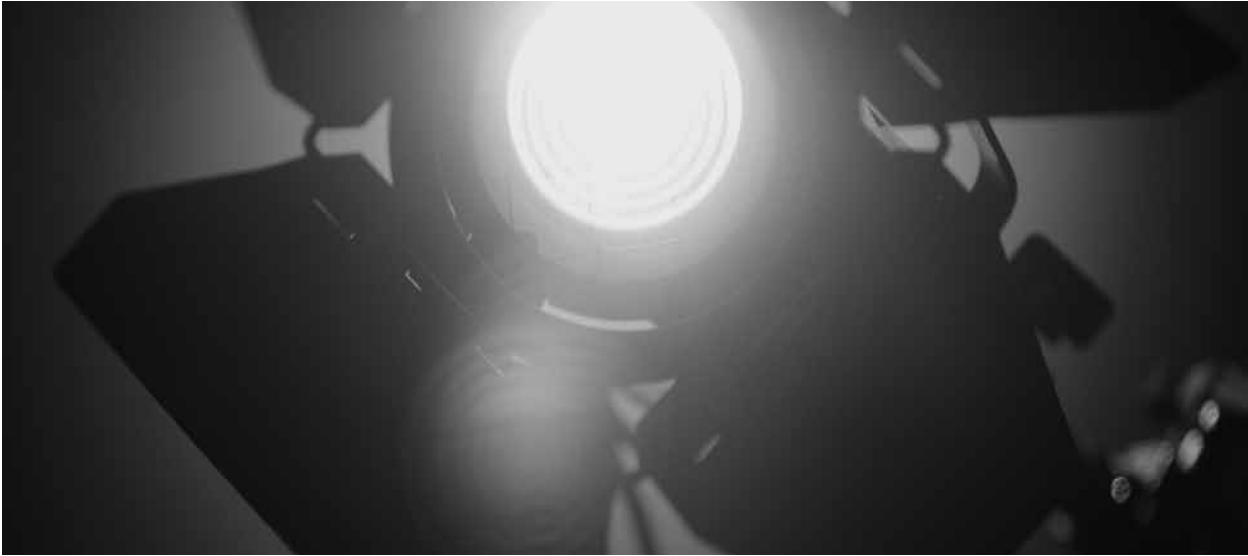
3. Modification de l'article 30 «Durée des vacances» du règlement du personnel communal

Le conseil communal vous propose d'octroyer une semaine de vacances supplémentaire au personnel communal et vous soumet la modification de l'article 30 de son règlement comme suit:

Article 30: Durée des vacances

Le collaborateur engagé a droit chaque année aux vacances suivantes:

- a) 25 jours jusqu'à 49 ans révolus,
- b) 28 jours de 50 à 57 ans révolus,
- c) 30 jours dès 58 ans.



**Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.
Et suscité votre enthousiasme.**

Tant que le feu sacré et la perfection n'auront pas engendré l'exceptionnel.

Tant que la notoriété n'aura pas suscité l'enthousiasme.

Vivez de grands événements culturels partout en Suisse à l'occasion de manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu de notre engagement sur la durée.

**UBS dans votre canton :
Fribourg, Marly, Bulle, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers**

Nous n'aurons pas de répit



Les infos des dicastères

○ Interdiction de circulation à la route des Grands-Bois

Vous avez certainement pu constater qu'une nouvelle signalisation a été mise en place à la route d'accès du centre sportif des Grands-Bois.

Cette interdiction de circulation a pour but de limiter le nombre de véhicules qui débouchent ou accèdent depuis la route cantonale. Seuls les riverains, les forestiers ainsi que les agriculteurs sont encore autorisés à y accéder.

La notion de riverains comprend uniquement les habitants des deux maisons (articles 2 et 28) ainsi que les usagers des installations sportives.

Pour mémoire, le giratoire communal de la Poste dessert l'accès aux quartiers des Brévières, du Rossi ainsi que de Belmont.



○ Etude de satisfaction de la commune de Cottens

Le conseil communal tient à remercier et à saluer l'excellent travail réalisé par M. Arnaud Bapst pour cette étude de satisfaction dans le cadre de son travail de fin de diplôme de la Haute école de gestion à Fribourg.

La pertinence des questions ainsi que la bonne analyse des réponses ont permis de réaliser une étude détaillée et complète avec de très nombreux enseignements qui pourront être utiles pour la commune.

450 tous ménages ont été distribués et un retour d'au minimum 100 était espéré par l'auteur de l'étude pour rendre son travail représentatif. Celui-ci a été atteint puisqu'il a obtenu 126 retours. Il faut relever que près de la moitié des sondés a utilisé la version électronique.

Afin d'obtenir le plus de précisions possibles, M. Bapst a divisé le village en 5 zones:

- Le sud – Rte d'Autigny – Rte de Romont (2% des sondés)
- Le centre – Rte du Centre et Goille (23%)
- L'ouest – Rte de Lentigny et Rte d'Onnens (15%)
- L'est – La Côte et la Croix (21%)
- Le nord – Brévières et Belmont (39%)

Les principaux enseignements qui ressortent de cette étude sont:

En regardant le sondage dans sa globalité, on peut aisément dire que la grande majorité des habitants est satisfaite de vivre dans notre village puisque 95 % des sondés trouvent Cottens agréable à vivre.

La minorité non silencieuse s'exprime sur quelques points dont certains font déjà partie des préoccupations du conseil communal et d'autres qui mériteront une attention particulière de sa part.

- L'état des routes est un souci pour une grande partie de la population
- La politique d'un aménagement contrôlé revient également
- La fermeture du restaurant a laissé un grand vide pour beaucoup
- Le manque d'espaces de rencontre
- La sécurité du chemin de l'école (route du Centre et route Cantonale).

Dans sa globalité, le travail de l'administration donne satisfaction aux Cottensoises et Cottensois. Toutefois, les heures d'ouverture du bureau communal pourraient être améliorées avec quelques plages supplémentaires, le soir.

Le travail du conseil communal est également bon dans son ensemble. La communication est un thème qui revient parfois dans certains commentaires. De la transparence et une boîte à idées ou suggestions sur le site Internet communal devrait être étudiées. Par ailleurs, certains villageois relèvent que le site mériterait un lifting.

Quelques paradoxes ressortent également des réponses de la population. Par exemple, une tranche de la population aimerait investir sur les routes ou sur des espaces de rencontre, mais une partie (la même peut-être) trouve les impôts trop chers!

○ Déneigement

Pour cet hiver, nous ne nous occuperons plus du déneigement des routes de nos voisins de La Brillaz étant donné que le contrat n'a pas été renouvelé.

Nous vous rappelons pour l'occasion que nos employés communaux s'occupent en priorité des routes communales. Les autres accès sont dégagés dans une deuxième étape et selon les disponibilités de chacun.

Nous devons également relever et déplorer une certaine agressivité perçue chez quelques villageois lorsque le travail ne se fait pas, selon leurs critères, assez rapidement. Nous insistons sur le fait que les priorités ont été données par le conseil communal et que nos employés communaux font leur maximum pour satisfaire tout le monde. L'agrandissement du village a amplifié la tâche qui est devenue naturellement plus compliquée.

Nous vous remercions de vous montrer compréhensifs.

○ Café de la Gare

S'il est un sujet sensible depuis quelques années déjà dans notre commune, c'est bien l'épineux dossier du café de la Gare.

Pour rappel, l'assemblée communale avait décidé en juin 2005 de vendre ce bâtiment pour la somme de Fr. 10'000.-- avec l'obligation de faire un café au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Aujourd'hui, le conseil communal estime qu'il est de son devoir d'informer la population de la situation actuelle par souci de transparence et de franchise.

A cet effet, une délégation du conseil a rencontré le propriétaire, M. Décotterd, afin de connaître ses intentions. Celui-ci nous a clairement laissé entendre qu'en l'état, il ne ferait pas d'investissements supplémentaires pour terminer le restaurant. C'est pourquoi il a mandaté une gérance immobilière pour louer ces locaux à l'état brut et que les finitions ainsi que l'aménagement du café seront à la charge du futur tenancier.

Les raisons principales de cette nouvelle orientation étaient pour lui que depuis la date qu'il avait racheté ce bâtiment, beaucoup d'évènements étaient survenus (interdiction de fumée dans les lieux publics, ouverture d'un tea-room et buvette-table d'hôtes sur le territoire communal). Par conséquent, la situation avait considérablement changé et le challenge pour ouvrir un café villageois était devenu bien trop risqué.

La charge financière que représenterait l'achèvement complet du café ne lui permettait pas aujourd'hui de garantir un rendement fixé par les banques.

La délégation du conseil communal a rappelé à M. Décotterd qu'elle maintiendra les servitudes pour le rez-de-chaussée du bâtiment, à savoir que cet étage est strictement réservé à un café-restaurant.

Aujourd'hui, la prochaine ouverture du complexe commercial va considérablement changer la configuration du village et les habitudes de ses habitants. Même si la réouverture du café de la Gare n'est pas garantie à court terme, la commune disposera à l'avenir de deux lieux de rencontre sur son territoire.

○ Fribourg pour tous, l'information et l'orientation sociale à portée de main

A quelles prestations sociales ai-je droit? Qui consulter si j'ai des soucis financiers? Vers quels services me tourner si l'un de mes parents tombe malade? Par qui faire garder mon enfant malade lorsque je dois aller travailler? etc.

Pour répondre aux multiples préoccupations qui surviennent tout au long de l'existence, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert un guichet social d'informations: Fribourg pour tous.

Destiné à toute la population du canton depuis le 1^{er} septembre 2011, Fribourg pour tous garantit un accès simple et convivial à des informations sociales. Ce dispositif est constitué par un espace accueil en ville de Fribourg, complété par un site Internet et une ligne téléphonique. Les informations données sont gratuites et confidentielles.

Le public trouvera chez «Fribourg pour tous» une riche documentation. Une équipe de trois spécialistes de l'action sociale est à disposition tous les jours de la semaine ainsi que le samedi matin. Un espace dédié aux enfants permet aux familles d'être accueillies avec le confort nécessaire.

Les questions traitées par Fribourg pour tous peuvent concerner les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle. En revanche, la structure ne propose pas d'aide financière et ne joue pas de rôle thérapeutique ou de médiation.

Coordonnées:

Fribourg pour tous: Informations et orientation sociales

Rue du Criblet 13, Fribourg

Hotline (Lu-Ma-Je-Ve, 14h – 18h): 048 246 246

Heures d'ouverture Lu-ma-ven: 12h – 18h

Me-sam: 09h -13 h

Jeu: 12h – 19h

Email: fribourgpourtous@fr.ch

www.fribourgpourtous.ch

www.dupli.ch

duplire^x

VOS PAPETERIES

© www.raa.ch

1630 BULLE

Grand-Rue 20
Tél. 026 912 11 66
Fax 026 912 21 63
bulle@dupli.ch

1762 GIVISIEZ

Rte André-Piller 2
Tél. 026 460 20 30
Fax 026 460 20 31
givisiez@dupli.ch

3280 MURTEN

Bahnhofstrasse 8
Tél. 026 670 10 70
Fax 026 670 31 77
murten@dupli.ch

3186 DUEDINGEN

Hauptstrasse 17
Tél. 026 493 33 55
Fax 026 493 37 22
duedingen@dupli.ch

L'AVENIR A NOS PORTES

Votre seul partenaire Nissan LEAF pour les cantons de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel



Zero EMISSION

Station de recharge rapide gratuite à disposition des clients

J. Lacilla SA

Garage de l'Autoroute
J.-F. Lacilla SA
Rte du Bois 1
1753 Matran
Tél 026 409 70 80
www.garagelacilla.ch



SHIFT_ the way you move

○ Qualité de l'eau

	Paramètre	Résultat	Unité	Val. Tolérance	Val. limite
Chimie	Couleur	Incolore			Incolore
	Turbidité	0.10	UT/F	Max. 1.00	
	Conductivité	577	µS/cm		
	Dureté totale	34.1	fH		
	Dureté totale	3.41	mmol/l		
	Manganèse total	< 0.02	mg/l	Max. 0.05	
	Ammonium	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrite	< 0.05	mg/l	Max. 0.10	
	Nitrate	5	mg/l	Max. 40	
Micro-biologie	Germes aérobies mésophiles	0	UCF/ml	Max. 300	
	Escherichia coli	0	UCF/100 ml	Max. 0	

○ Désaffectation de la STEP

Dans les derniers bulletins d'informations communaux, nous vous avons informés sur la demande supplémentaire du Service de l'environnement pour une investigation technique avec la pose de piézomètres jusqu'à 7 mètres de profondeur au maximum pour déterminer s'il y a atteinte aux eaux de surface à proximité (le ruisseau) et de déterminer le sens de l'écoulement des eaux souterraines. Les premières analyses ont démontré une teneur d'ammonium très élevée. Les deuxièmes analyses effectuées à fin mai sont meilleures mais toujours au-dessus des normes légales. Cela démontre qu'une dilution se fait de façon naturelle. Cet avis est également partagé par les géologues de Triform SA, bureau d'ingénieurs mandaté par la commune pour effectuer des investigations techniques.

Mais le Service de l'environnement, section sites pollués, ne partage pas cet avis et nous a signalé dans un courrier daté du 4 juillet 2011 que notre STEP sera inscrite au cadastre des sites pollués (art. 5 al. 2 OSites).

Les conséquences sont importantes car nous ne pouvons pas reblayer les bassins de notre propre initiative mais nous devons attendre que les analyses de terre et d'eaux souterraines soit en conformité avec les exigences de l'ordonnance fédérale sur les sites pollués.

Afin d'évacuer l'eau qui stagnait presque en permanence suite au chute de pluie et probablement aussi des remontées de la nappe phréatique et de diminuer l'ammonium dans les terres et dans les eaux souterraines, nous avons pris l'initiative de drainer les 3 bassins de la STEP, de récupérer ces eaux et de les envoyer vers la STEP d'Autigny via la station de pompage. Nous avons également récupéré les eaux du drainage extérieur des bassins qui date de la construction de la STEP il y a 25 ans, et qui étaient rejetées jusqu'à ce jour dans le ruisseau de Cottens. Ces eaux avaient également une teneur trop élevée en ammonium.

Ces mesures devraient faciliter le travail de la biologie pour la dilution et l'élimination de l'ammonium de façon naturelle.

D'autres analyses sont prévues durant l'hiver et le printemps prochain et elles nous donneront plus d'informations sur la suite à donner à la désaffectation de la STEP.

○ Réseau d'eau

Depuis le 10 juin 2011, notre commune est raccordée au réseau intercommunal de l'AESO. Naturellement, une phase test a été mise en place et à ce jour, rien de fâcheux n'est à signaler. Quelques ménages ont eu cependant une eau trouble pendant un certain temps. Ce problème est connu et est en phase de règlement. Il est à relever qu'il est sans conséquence sur la bonne qualité de l'eau.

Les comptes des travaux seront présentés lors de la prochaine assemblée générale de l'AESO au début du mois de décembre. Dans le prochain bulletin d'information, le conseil communal vous fera un résumé de la situation financière des travaux de raccordement.

Ces derniers temps, nous devons malheureusement constater de nombreuses fuites d'eau. Le poids des ans se fait sentir dans certains quartiers et le mauvais état de ces canalisations en sont la cause principale.

Nous vous assurons que nous faisons tout notre possible pour réduire au maximum les nuisances de ces ruptures et vous remercions vivement pour votre collaboration et votre compréhension.

○ Trottoir de la route cantonale

Comme annoncé dans les précédentes infos communales, le service des ponts et chaussées est en train d'étudier les différentes mesures possibles afin de diminuer les nuisances sonores.

Vu la complexité du dossier et du nombre important d'avis divergents, le dossier n'avance que très lentement. Actuellement le dossier devrait être mis à l'enquête préalable (à l'interne des services, sans publications) d'ici la fin de l'année.

Pour mémoire, la commune a dû présenter une étude de modération de trafic de type Valtraloc afin que le canton nous donne l'espace nécessaire à la création d'un nouveau trottoir.

Le conseil communal vous soumettra cet objet lors d'une assemblée ultérieure.

VILACOLOR SARL

Peinture - Gypserie Rénovation de façade

Route de la Bahise 2
1740 NEYRUZ

079 208 35 48

○ **La révision générale du PAL (plan d'aménagement local)**

Après 4 ans de travail et aussi de longs mois d'attente, nous pouvons dire: enfin à l'enquête publique du 2.12.2011 au 13.01.2012!

En effet, après la présentation publique du 1^{er} septembre 2011, nous avons pris note des remarques de la population et nous avons également reçu 9 propositions ou suggestions par écrit de la part de citoyennes et citoyens sur le nouveau PAL.

La commission d'aménagement s'est réunie pour prendre connaissance de ces propositions et les traiter de la façon la plus objective possible. Elle a fait une proposition au conseil communal qui a entériné toutes les décisions de la commission d'aménagement.

En conclusion, aucune des propositions et remarques n'ont été prises en considération. L'urbaniste et les dessinateurs se sont activés pour finaliser les documents afin que la mise à l'enquête publique puisse se faire au mois de décembre de cette année.

Procédure: chaque citoyenne ou citoyen a la possibilité de faire une ou plusieurs oppositions par écrit au secrétariat communal durant les 30 jours de mise à l'enquête publique. Les oppositions seront traitées par le conseil communal. Suivant l'opposition, le conseil communal peut organiser des séances de conciliation. En cas de rejet des oppositions par le conseil communal, les opposants peuvent faire recours auprès des services de l'Etat, ensuite au Tribunal cantonal et finir en dernier recours au Tribunal fédéral.

○ **Cartes d'identité**

Suite à la modification de la loi sur les documents d'identité du 17 juin 2011, le Conseil d'Etat a décidé que les citoyens pourraient continuer à déposer leur demande d'établissement de carte d'identité auprès de leur commune de domicile.

Le maintien de l'organisation actuelle permet ainsi de continuer à assurer de manière optimale un service de proximité apprécié par la population.

○ **Déchetterie**

Dès le début de ce mois de décembre, il y aura quelques changements:

- Heures d'ouverture: durant les mois de janvier et février, la déchetterie sera fermée le mercredi.
- Il y aura une nouvelle benne exclusivement pour les déchets encombrants en bois: meubles en bois, armoires démontées avec ferrements, chaises, tables, planches, bois traité, laqué, peint, cageots démontés, poutres de bois jusqu'à 2 m x 15 cm de diamètre, bois de construction, laminé ou aggloméré jusqu'à 2 m x 15 cm de large.
- Il y aura également un nouveau conteneur «big bag» exclusivement pour les bouteilles de boissons en pet. En effet, seules ces bouteilles de pet sont recyclables.
- Les feuilles d'ensilage, feuilles de serres en plastique propres seront récoltées une ou deux fois par année dans une benne prévue à cet effet. Les filets de balles de foin ne seront pas acceptés. Les dates seront communiquées par l'administration communale.
- Déchets encombrants: nous vous rappelons que les déchets encombrants doivent bien porter leur nom, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'objets qui ne peuvent pas tenir dans un sac poubelle officiel de 35 l. Nous avons actuellement beaucoup trop de petits objets qui doivent être déposés dans le sac poubelle officiel.

Nous tenons également à rappeler que la déchetterie est placée sous la surveillance des responsables qui sont à même de contrôler l'accès des personnes à la déchetterie ainsi que le contenu de vos sacs de déchets. Ils doivent contrôler que chaque citoyen(ne) respecte le règlement y relatif. Demandez-leur donc conseil, ils vous renseigneront très volontiers.

Nous insistons pour que les rapports entre les surveillants(es) et les citoyens(nes) se déroulent dans un esprit cordial de collaboration et de politesse. Les excès de part et d'autre ne seront pas tolérés.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.



NEYRUZ

Les Résidences Plein Soleil
Route de Nierlet

A vendre villas individuelles lumineuses,
confortables et modulables avec sous-sol

Sylviane Montandon

079 947 39 40 - www.vilarel.ch



- Placées dans un écrin de verdure
- Calmes et tranquilles situées plein sud avec vue dégagée et magnifique sur les Alpes
- Proches des écoles, commerces, transports publics et des voies de communications
- Chauffage PAC géothermique
- **Prix de vente dès CHF 677'000.-**
Le prix comprend : la villa, le terrain, les taxes et les frais annexes, les aménagements extérieurs, les murs de séparation et le couvert pour deux voitures.

20 villas à vendre
14 villas vendues + 1 réservée



026 408 95 68
GERANCES-GIROUD.CH



Paroisse de Cottens

Noël des aînés



Commune de Cottens

Dimanche 11 décembre 2011
Halle polyvalente
COTTENS

**Tous les villageois sont cordialement invités à
nous rejoindre dès 15 h 00**

**Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons d'ores et déjà
un Joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année.**

Le conseil de paroisse et le conseil communal

Accueil extrascolaire

Remerciements

Au printemps 2008, un groupe de parents d'élèves se réunissait pour créer l'Association «Accueil Extrascolaire de Cottens» qui vit précisément le jour le 9 septembre 2008, avec pour principal objectif l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe.

En effet, de nombreux parents sont confrontés à la problématique de concilier vie professionnelle et vie familiale et plus particulièrement, de bénéficier d'une infrastructure de qualité. C'est pour cette raison qu'un comité a de suite œuvré avec motivation, enthousiasme et persévérance à la concrétisation de chacune des étapes du projet, dont le but premier a été l'établissement, l'organisation et le fonctionnement d'une structure d'accueil extrascolaire.

Cette structure répondant aux exigences de qualité cantonales, permet l'accueil des enfants, à des tarifs raisonnables, avant et après l'école, ainsi qu'à midi.

Trois ans et demi plus tard, c'est un lieu d'accueil fiable, agréable, joyeux et très fréquenté que nous nous apprêtons à confier à la commune de Cottens! En effet, l'Association AES Cottens sera dissoute le 31 janvier 2012 et la responsabilité ainsi que sa gestion sera reprise par la commune dès le 1^{er} février 2012.



Sur le chemin de l'AES, nous avons trouvé des soutiens très précieux, et nous aimerions aujourd'hui les remercier chaleureusement à la fois pour leur aide concrète et pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Merci aux parents, aux collaboratrices et aux bénévoles de l'AES, aux intervenantes extérieures des ateliers du mercredi après-midi, aux membres du comité qui ont œuvré par le passé, au corps enseignant de Cottens, à la commune de Cottens, au conseil de paroisse de Cottens, au SEJ, à l'OFAS, à la LORO, à Pro Juventute ainsi qu'aux responsables des AES des communes voisines.

Ces mots d'enfants sont le plus beau merci que nous pouvions trouver et nous souhaitons de tout cœur les entendre encore longtemps...

L'équipe du comité de l'Association Accueil Extrascolaire de Cottens vous souhaite une lumineuse fête de Noël et une année 2012 faite de bonheur et de réussite. Belle Vie à l'AES de Cottens!

*Kathya Currat, Anne Bouquet,
Stéphanie Pochon, Eliane Maillard Barras,
Christine Chassot, Stéphane Mettler
et Xavier Sauteur.*

MERCI

La commission scolaire, les enseignants et les enfants vous remercient de votre visite au marché de Noël.

Un merci chaleureux également à toutes les personnes ayant participé à son succès.

2012

Le conseil communal ainsi que le personnel de la commune de Cottens vous souhaitent de très joyeuses Fêtes ainsi qu'une heureuse année 2012!

AUTO-MOTO CLUB
1741 COTTENS

Novembre 2011



Aux skieurs de piste, de fond, raquettes et bars

Chers membres,

L'Auto-moto club a le plaisir de vous inviter à son week-end de ski qui aura lieu:

les 14 et 15 janvier 2012 à Vercorin

**Nous dormirons au chalet «Bellecrête» à quelques mètres des remontées
mécaniques. L'accès aux chambres et dortoirs se fera à partir de 16h30
N'oubliez pas vos sacs de couchage.**

Inclus dans le prix: l'abonnement pour 2 jours, le souper, la couche et le petit déjeuner.

Prix par personne:

Fr. 117.- pour les adultes

Fr. 100.- pour les enfants et étudiants 16 à 25 ans

Fr. 87.- pour les enfants de 12 à 16 ans

Fr. 78.- pour les enfants de 6 à 12 ans

Fr. 57.- pour les non skieurs

Pour la distribution des abonnements, rendez-vous le samedi matin de 9h00 à 9h30.
au départ de l'installation de «**Vercorin**».

**Inscription par téléphone jusqu'au 7 décembre 2011 chez Francis Jaquier
026 477 30 07 / 079 225 57 38**

**Votre versement au moyen du bulletin ci-joint confirme votre inscription et doit
se faire jusqu'au 22 décembre 2011, dernier délai. Pour des questions
d'organisation nous vous demandons de bien respecter ce délai. Nous vous
remercions d'avance.**

Départ de Cottens: le samedi 14 janvier 2012, à 7.30 h. précise. Ce rendez-vous
permettra de compléter les voitures et d'en limiter leurs nombres.

Pour tous renseignements complémentaires, tél. 026 477 30 07 Francis

Au chalet, il y a de la place disponible. Alors pensez à inviter vos amis.

N.B. N'oubliez pas de prendre votre carte magnétique.

pour l'AUTO-MOTO CLUB



Artisan par plaisir, Artisan pour votre plaisir !

Dès août 2012, nous aurons l'honneur d'appliquer à la lettre notre devise en vous proposant un service irréprochable ainsi que des viandes de tous premiers choix !

Si vous désirez déjà nous découvrir, profitez du bon cadeau ci-dessous valable jusqu'à la fin de l'année dans notre boucherie de Rossens !

Retrouvez aussi sur notre site Internet : les actions de la semaine, des offres de viande en gros, le matériel à disposition, des trucs et astuces pour désosser, pour décorer, pour s'amuser etc....

www.boucherieyerly.ch

✂

A la présentation de ce bon, nous vous accordons un rabais de 10% sur vos prochains achats à Rossens!

(Non valable sur le service traiteur, la viande en gros et les actions du jour !)

Route du Barrage 73 1728 ROSSENS 026 411 03 18

(Valable jusqu'au 31.12.2011)

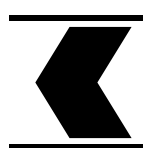
BOUCHERIE
yerly

✂

Pour information, la boucherie de Cottens sera soumise aux mêmes conditions qu'à Rossens. C'est-à-dire : fermée le dimanche et lundi, et vacances annuelles la semaine de Carnaval ainsi que les deux premières d'août. L'horaire exact des jours ouverts sera précisé ultérieurement.



e-banking et e-documents:
plus rapide et plus écologique!



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert